Assez des Macron-Fillon et leurs cliques, sexe, magouilles et profits…

écrit par Alain Barnier | 9 février 2017

GRANIE Bernard (PS) Bouches du Rhône, condamné à 2 ans de prison ferme, 100.000 euros d'amende et 5 ans d'inéligibilité pour corruption dans le cadre de marchés publics.

GUÉRINI Jean-Noël (PS) ancien président du CG13 mis en examen en 2011 pour prise illégale d'intérêts, trafic d'influence, association de malfaiteurs et complicité d'obstacle à la manifestation de la vérité

HERVE Edmond (PS): Sénateur, condamné en 1999 pour manquement à une obligation de sécurité dans l'affaire du sang contaminé.

HIDALGO Anne (PS) condamnée en 2012 à 40 000 € d'amende pour infraction à la législation sur la durée du travail.

HUCHON Jean-Paul (PS) pour prise illicite d'intérêts sur marchés publics en 2007, condamnation confirmée en appel en 2008. Délit commis dans le cadre de sa fonction de président de la Région Ile de France, dont il demande la reconduction aujourd'hui à ses électeurs.

JIBRAYEL Henri (Député PS) intéresse la justice escroquerie et détournement de fonds publics.

Figaro

JOSSELIN Charles (PS): Ancien Ministre sous Lionel Jospin de 1997 à 2002 et Secrétaire d'Etat à plusieurs reprises, il a été reconnu coupable d'abus de confiance mais dispensé de peine en 2008.

KALTENBACH Philippe (Sénateur Maire PS)mis en examen pour corruption active et passive, recel, complicité. Le Figaro

KUCHEIDA Jean-Pierre, (Député-maire PS) et soutien de Hollande, mis en examen pour détournement de fonds publics

LAIGNEL Michel (PS)condamné en 2005 à 2 ans de prison avec sursis et 2ans d'inéligibilité pour favoritisme, prise illégal d'intérêts et faux et usage de faux, en écriture publique

LEBRETON Claudie (PS) Ancien Maire, Conseiller Régional de Bretagne, ancien Président du Conseil général des Côtes d'Armor, il a été reconnu coupable de prise illégal d'intérêts mais dispensé de peine en 2008.

LAMDAOUI Faouzi (PS): Conseiller du Président à l'Elysée, il démissionne en décembre 2014 suite à une audition prochaine dans le cadre d'une affaire pour abus de bien sociaux.

MAHEAS Jacques, (sénateur et maire PS) condamné définitivement en cassation en mars 2010 pour des faits de harcèlement sexuel datant de 2002.

MAUROY Pierre décédé le 7 juin 2013 (Sénateur PS) condamné à 20 000€ d'amende avec sursis pour abus de confiance et devra, avec **Lyne Cohen-Solal** et **Bernard Masset**, son ancien directeur de cabinet, rembourser 19 654€

MELLICK Jacques (Maire PS) en 1996 condamné pour témoignage de complaisance dans l'affaire OM-Valenciennes L'Express

MITTERAND Jean-Christophe : Fils de François Mitterrand, ex conseiller de son père à l'Elysée pour les affaires africaines, condamné en 2009 pour recel d'abus de bien sociaux.

MONTEBOURG Arnaud (Ministre PS) ex ministre du Redressement productif, mis en examen en 2010 pour diffamation et condamné en 2012 pour injures par le TGI de Paris

condamné le 17 décembre 2012 à verser 2.000€ de dommages et intérêts pour avoir porté atteinte à la présomption d'innocence du sénateur PS Jean-Noël Guérini.

MOSCOVICI Pierre (Ministre PS) condamné pour atteinte au droit à l'image à une amende de 1220€ Libération

NAVARRO Robert , (Cadre PS) dans l'équipe de campagne de François Hollande, objet d'une plainte du PS pour enrichissement personnel et bus de confiance , pour des frais personnels et des pizzas entre 2008 et 2010 pour 42.000 € ...Soutien de François Hollande à la primaire socialiste, il intègre son équipe de campagne durant l'été 2011.

NOYES Jean-François (PS) mis en examen en 2012 dans le cadre de l'Affaire Guérini dont il était le directeur de cabinet pour association de malfaiteurs en vue de trafic d'influence et recel de trafic d'influence.

PASTOR Jean-Marc (Sénateur PS) Notes de frais frauduleuses Médiapart révèle le 27 juin 2011 que le sénateur avait transmis à la trésorerie du Sénat deux factures de restaurant émises dans le Tarn, son département, pour un montant total de 2492 €. Il menace Médiapart de poursuites, produisant un faux communiqué de Gérard Larcher pour l'occasion, alors Président du Sénat, avant de se rétracter et de rembourser l'intégralité des notes de frais.

PEZET Michel (PS): Ancien Député des Bouches-Du-Rhône, et actuel Conseiller Général du même département, condamné en 1998 pour recel de fonds utilisés [pour un financement politique].

PRADELLE Claude (Sénateur PS) Condamné en 1995 à cinq ans de prison de ferme, cinq ans d'inéligibilité et 300.000 francs d'amende pour « faux et usage de faux, corruption, complicité d'escroquerie et subornation de témoins » dans une affaire où il était soupçonné d'avoir fait construire sa piscine sur des fonds publics de l'Office HLM du Gard – Libération

PUIGMAL Eli (Maire PS) Condamné en 2012 délit de favoritisme dans les conditions d'attribution de marché

PUPPONI François, (Député PS) poursuivi pour abus de biens sociaux – Le Figaro

REBSAMEN François Ministre Condamné à Dijon à 1 an d'inéligibilité en 2004 Le net a été très soigneusement nettoyé de tous les détails de ce scandale sauf ici

ROYAL Ségolène (PS) condamnée pour des licenciements abusifs datant de 1997 Libération/Figaro

SANMARCO Philippe (PS): Ancien Député Socialiste des Bouches-Du-Rhône, condamné en 1997 pour complicité de trafic d'influence dans l'affaire du financement occulte du PS, l'Affaire Urba.

SEVE Patrick (maire PS) tête de liste aux sénatoriales dans le Val-de-Marne, mis en examen, dans le cadre d'une enquête sur les marchés publics de sa commune (L'Haÿ les Roses), pour octroi d'avantages injustifiés et soustraction de fonds publics.

TAUBIRA Christine (ministre PS) condamnée le 27 septembre 2004 par le tribunal des Prud'hommes pour licenciement abusif, rupture abusive de contrat, et à verser 5300 euros après avoir exploité son ancienne employée Sylvia Edom – L'Express

TARIKET Ibrahim (PS): Conseiller Mubnicipal de Clichy condamné à 5 ans de prison ferme pour agression.

TEULADE René sénateur-maire PS d'Argentat (Corrèze), avait été condamné en juin 2011 à 18 mois de prison avec sursis et 5.000 euros d'amende pour abus de confiance par le tribunal correctionnel de Paris. En octobre 2012, Hollande lui avait rendu hommage lors du Congrès de la Mutualité Française: "Je salue les présidents qui ont marqué l'histoire de votre organisation. René Teulade auquel je suis lié par une fidélité corrézienne (....)".

THEVENOUD Thomas (PS) : ex Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires Etrangères et du Développement international, chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du Tourisme et des Français de l'Etranger, a été débarqué en septembre 2014 en raison «de problèmes de conformité avec les impôts» découverts après sa nomination par Matignon. Il souffrirait de "phobie administrative".

VALLINI André (Sénateur PS) Poursuivi pour Licenciement abusif et harcèlement moral par son attachée parlementaire avec qui il a fini par trouver un accord. A reçu une plainte contre X pour concussion et utilisation frauduleuse de fonds publics. Proche de François Hollande, cet ancien président de la Commission Outreau conseille le candidat socialiste sur les questions de justice.

Cette liste n'est pas exhaustive évidemment

2/2

70 CONDAMNÉS AU GOUVERNEMENT HOLLANDE OU AU PARTI SOCIALISTE

#plusjamaisdeleconsdemorale

SEXE, MAGOUILLES et … PROFITS !
Les dernières informations et révélations sont abjectes voire pestilentielles, et sont ressenties ainsi par la France d'en bas.
La corruption, l'enrichissement personnel, l'opportunisme,

l’arrivisme sévissent à tous les niveaux de cette 5ème République, tous partis politiques confondus.
Ils osent demander ensuite aux citoyens d’être de vrais mougeons, d’être dociles, et de casquer sans discuter, cela suffit, vous ne pensez pas ?
Etre en colère est une chose, mais la réaction sur le terrain doit avant tout primer, il est plus que temps d’agir !
La France compte 577 députés, 348 sénateurs, 1 757 conseillers régionaux, 4 108 conseillers départementaux, 35 416 maires (en réduction suite création des communes nouvelles), 74 députés européens.
Soit un total de 42 280 élus « susceptibles » d’utiliser leurs fonctions électives à des fins illégales.
Les avantages indécents de tous nos politicards insouciants, déconnectés du monde réel, et qui se posent en donneurs de leçons apportent de facto la méfiance légitime du peuple envers « tous » les politiques.
Aux élus honnêtes, de s’insurger, de dénoncer, de se fédérer afin de servir avec droiture, honnêteté, fierté et honneur les citoyens qui nous autorisent à les représenter en défendant « leurs » intérêts et non les nôtres.
Parce que, depuis 50 ans, l’UMPS, ce n’est pas un modèle….

Le PS ?

Les magouilles à 268.000 euros entre députés PS et Ligue de l’Enseignement, mais aussi l’arrosage systématique en période électorale qui ont étés dénoncés par Riposte Laïque le 02/03/2016 avec un article de Paul le poulpe :
http://ripostelaique.com/les-magouilles-entre-deputes-socialistes-et.html
Quant aux mis en cause ou condamnés, la liste est longue :

GRANIE Bernard (PS) Bouches du Rhône, condamné à 2 ans de prison ferme, 100.000 euros d'amende et 5 ans d'inéligibilité pour corruption dans le cadre de marchés publics.

GUÉRINI Jean-Noël (PS) ancien président du CG13 mis en examen en 2011 pour prise illégale d'intérêts, trafic d'influence, association de malfaiteurs et complicité d'obstacle à la manifestation de la vérité

HERVE Edmond (PS): Sénateur, condamné en 1999 pour manquement à une obligation de sécurité dans l'affaire du sang contaminé.

HIDALGO Anne (PS) condamnée en 2012 à 40 000 € d'amende pour infraction à la législation sur la durée du travail.

HUCHON Jean-Paul (PS) pour prise illicite d'intérêts sur marchés publics en 2007, condamnation confirmée en appel en 2008. Délit commis dans le cadre de sa fonction de président de la Région Ile de France, dont il demande la reconduction aujourd'hui à ses électeurs.

JIBRAYEL Henri (Député PS) intéresse la justice escroquerie et détournement de fonds publics.

Figaro

JOSSELIN Charles (PS): Ancien Ministre sous Lionel Jospin de 1997 à 2002 et Secrétaire d'Etat à plusieurs reprises, il a été reconnu coupable d'abus de confiance mais dispensé de peine en 2008.

KALTENBACH Philippe (Sénateur Maire PS)mis en examen pour corruption active et passive, recel, complicité. Le Figaro

KUCHEIDA Jean-Pierre, (Député-maire PS) et soutien de Hollande, mis en examen pour détournement de fonds publics

LAIGNEL Michel (PS)condamné en 2005 à 2 ans de prison avec sursis et 2ans d'inéligibilité pour favoritisme, prise illégal d'intérêts et faux et usage de faux, en écriture publique

LEBRETON Claudie (PS) Ancien Maire, Conseiller Régional de Bretagne, ancien Président du Conseil général des Côtes d'Armor, il a été reconnu coupable de prise illégal d'intérêts mais dispensé de peine en 2008.

LAMDAOUI Faouzi (PS): Conseiller du Président à l'Elysée, il démissionne en décembre 2014 suite à une audition prochaine dans le cadre d'une affaire pour abus de bien sociaux.

MAHEAS Jacques, (sénateur et maire PS) condamné définitivement en cassation en mars 2010 pour des faits de harcèlement sexuel datant de 2002.

MAUROY Pierre décédé le 7 juin 2013 (Sénateur PS) condamné à 20 000€ d'amende avec sursis pour abus de confiance et devra, avec **Lyne Cohen-Solal** et **Bernard Masset**, son ancien directeur de cabinet, rembourser 19 654€

MELLICK Jacques (Maire PS) en 1996 condamné pour témoignage de complaisance dans l'affaire OM-Valenciennes L'Express

MITTERAND Jean-Christophe : Fils de François Mitterrand, ex conseiller de son père à l'Elysée pour les affaires africaines, condamné en 2009 pour recel d'abus de bien sociaux.

MONTEBOURG Arnaud (Ministre PS) ex ministre du Redressement productif, mis en examen en 2010 pour diffamation et condamné en 2012 pour injures par le TGI de Paris

condamné le 17 décembre 2012 à verser 2.000€ de dommages et intérêts pour avoir porté atteinte à la présomption d'innocence du sénateur PS Jean-Noël Guérini.

MOSCOVICI Pierre (Ministre PS) condamné pour atteinte au droit à l'image à une amende de 1220€ Libération

NAVARRO Robert , (Cadre PS) dans l'équipe de campagne de François Hollande, objet d'une plainte du PS pour enrichissement personnel et bus de confiance , pour des frais personnels et des pizzas entre 2008 et 2010 pour 42.000 € ...Soutien de François Hollande à la primaire socialiste, il intègre son équipe de campagne durant l'été 2011.

NOYES Jean-François (PS) mis en examen en 2012 dans le cadre de l'Affaire Guérini dont il était le directeur de cabinet pour association de malfaiteurs en vue de trafic d'influence et recel de trafic d'influence.

PASTOR Jean-Marc (Sénateur PS) Notes de frais frauduleuses Médiapart révèle le 27 juin 2011 que le sénateur avait transmis à la trésorerie du Sénat deux factures de restaurant émises dans le Tarn, son département, pour un montant total de 2492 €. Il menace Médiapart de poursuites, produisant un faux communiqué de Gérard Larcher pour l'occasion, alors Président du Sénat, avant de se rétracter et de rembourser l'intégralité des notes de frais.

PEZET Michel (PS): Ancien Député des Bouches-Du-Rhône, et actuel Conseiller Général du même département, condamné en 1998 pour recel de fonds utilisés [pour un financement politique].

PRADILLE Claude (Sénateur PS) Condamné en 1995 à cinq ans de prison de ferme, cinq ans d'inéligibilité et 300.000 francs d'amende pour « faux et usage de faux, corruption, complicité d'escroquerie et subornation de témoins » dans une affaire où il était soupçonné d'avoir fait construire sa piscine sur des fonds publics de l'Office HLM du Gard – Libération

PURGMAL Eli (Maire PS) Condamné en 2012 délit de favoritisme dans les conditions d'attribution de marché

PUPPONI François, (Député PS) poursuivi pour abus de biens sociaux - Le Figaro

REBSAMEN François Ministre Condamné à Dijon à 1 an d'inéligibilité en 2004 Le net a été très soigneusement nettoyé de tous les détails de ce scandale sauf ici

ROYAL Ségolène (PS) condamnée pour des licenciements abusifs datant de 1997 Libération/Figaro

SANMARCO Philippe (PS): Ancien Député Socialiste des Bouches-Du-Rhône, condamné en 1997 pour complicité de trafic d'influence dans l'affaire du financement occulte du PS, l'Affaire Urba.

SEVE Patrick (maire PS) tête de liste aux sénatoriales dans le Val-de-Marne, mis en examen, dans le cadre d'une enquête sur les marchés publics de sa commune (L'Haÿ les Roses), pour octroi d'avantages injustifiés et soustraction de fonds publics.

TAUBIRA Christine (ministre PS) condamnée le 27 septembre 2004 par le tribunal des Prud'hommes pour licenciement abusif, rupture abusive de contrat, et à verser 5300 euros après avoir exploité son ancienne employée Sylvia Edom - L'Express

TARIKET Ibrahim (PS): Conseiller Mubnicipal de Clichy condamné à 5 ans de prison ferme pour agression.

TEULADE René sénateur-maire PS d'Argentat (Corrèze), avait été condamné en juin 2011 à 18 mois de prison avec sursis et 5.000 euros d'amende pour abus de confiance par le tribunal correctionnel de Paris. En octobre 2012, Hollande lui avait rendu hommage lors du Congrès de la Mutualité Française: "Je salue les présidents qui ont marqué l'histoire de votre organisation. René Teulade auquel je suis lié par une fidélité corrézienne (....)".

THEVENOUD Thomas (PS) : ex Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires Etrangères et du Développement international, chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du Tourisme et des Français de l'Etranger, a été débarqué en septembre 2014 en raison «de problèmes de conformité avec les impôts» découverts après sa nomination par Matignon. Il souffrirait de "phobie administrative".

VALLINI André (Sénateur PS) Poursuivi pour Licenciement abusif et harcèlement moral par son attachée parlementaire avec qui il a fini par trouver un accord. A reçu une plainte contre X pour concussion et utilisation frauduleuse de fonds publics. Proche de François Hollande, cet ancien président de la Commission Outreau conseille le candidat socialiste sur les questions de justice.

Cette liste n'est pas exhaustive évidemment

2/2

70 CONDAMNÉS AU GOUVERNEMENT HOLLANDE OU AU PARTI SOCIALISTE

#plusjamaisdeleconsdemorale

Et voici le « messie » SIC !, du monde de la finance qui vient nous sauver de toutes ces droites et de toutes ces gauches, je parle bien évidemment du Sieur Macron.
Une excellente analyse de Francois Asselineau avec l'aide du petit journal pour décortiquer le clip de campagne bidonné de Macron via cette vidéo :

N'oublions pas que le prétendu « sauveur » Macron est soupçonné d'avoir pioché dans son budget de ministre pour financer sa campagne en croquerait donc aussi, soit 120000€ en huit mois :
http://www.revolutionpermanente.fr/Macron-accuse-d-avoir-piochee-dans-son-budget-de-ministre-pour-financer-sa-campagne

Voila le vrai visage du candidat anti système devenu ministre sans aucun passage par les urnes pour devenir élu car « placé » par la finance et consorts…
http://www.les-crises.fr/macron-36-millions-deuros-de-revenus-cumules-patrimoine-negatif/

Le fisc taille un costard à Macron

Il ne payait pas l'ISF grâce à une évaluation douteuse. Il a été redressé sur trois années.

NE pas payer l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), cela vous pose un jeune ministre de gauche. Et cela estompe un peu l'image du banquier, associé-gérant chez Rothschild. Emmanuel Macron a laissé dire – et écrire – qu'il n'était pas assujetti à l'ISF. Hélas ! ce n'est pas tout à fait l'avis de l'administration fiscale. Tout ministre de l'Economie qu'il est, après sa prise de fonctions, Macron a dû refaire ses différentes déclarations prévues par la loi et accepter sans broncher, et sans faire de bruit, de payer trois ans d'ISF.

En octobre 2014, deux mois après son arrivée à Bercy, le fringant ministre remet sa déclaration de patrimoine à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Surprise : il en ressort que son patrimoine net s'élève à 230 000 euros. Alors qu'au cours des deux dernières années il a gagné, chez Rothschild, environ 2 millions. Où est passé l'argent ? Dépensé ? Voilà un homme qui fait beaucoup pour la relance de la consommation…

Coup de pied au calcul

Comment Macron calcule-t-il pour parvenir à ce chiffre, inférieur au patrimoine moyen des ménages (362 000 euros, selon l'Insee) ? Sa déclaration révèle quelques bizarreries, qui n'ont pas ému les magistrats. Par exemple, la valeur de son appartement, dans le XVe arrondissement de Paris, acheté 890 000 euros en 2007, n'a augmenté que de 5 % en sept ans, contre 33 % en moyenne pour l'immobilier dans cet arrondissement, selon la chambre des notaires. « *J'ai acheté cher* », a-t-il expliqué quand « Le Canard » lui a posé la question. Bien la peine d'être inspecteur des Finances et banquier chez Rothschild pour faire de si mauvaises affaires…

Son actif déclaré est, par ailleurs, diminué d'un emprunt de 295 000 euros, destiné à financer des travaux dans une maison située au Touquet et appartenant en propre à son épouse. Une fois cet argent dépensé au profit de madame, il ne reste que la dette bancaire qui s'inscrit au passif du patrimoine. Bien joué. Et, pour faire bonne mesure, Macron retranche encore une dette de 200 000 euros qu'il doit rembourser à un particulier lui ayant consenti un « *prêt personnel* ». Qui lui a prêté ? Pour quel objet ? « *Cela ne vous regarde pas* », dit encore le ministre.

Révision déchirante

En revanche, cela regarde un peu le fisc, qui reçoit, en 2014, une copie de la déclaration faite à la Haute Autorité. Comme c'est la règle pour tout nouveau ministre, l'administration épluche ce document et mène sa propre enquête. L'intéressé ne souhaite pas fournir au « Canard » le résultat de ces cruelles investigations. Mais il reconnaît qu'il a dû entièrement revoir sa copie et que, depuis 2015, il paie l'ISF.

Mieux, le président du mouvement En marche ! y a été assujetti pour les années 2013 et 2014. Car les calculs des services de son ami Christian Eckert diffèrent sensiblement des siens. D'abord, le fisc réévalue les biens propres de Brigitte Macron, qui, à bon droit, ne figuraient pas dans la déclaration à la HATVP – elle ne s'intéresse qu'à la fortune personnelle du ministre et non à celle du ménage. La maison du Touquet est estimée par Macron à 1,2 million. Pas d'accord ! rétorque le fisc, qui compte 1,4 million. Pas de quoi en faire une histoire.

Tétanisé à l'idée d'être en délicatesse avec l'administration, le ministre de l'Economie acquiesce et rectifie. Avec son appartement de près de 900 000 euros, le voici largement dans le camp des « riches » de plus de 1,3 million, seuil de déclenchement de l'ISF. Selon nos calculs, autour de 1,8 million, soit un impôt à payer d'environ 5 000 euros par an.

Dans l'entourage de Macron, on déploie aujourd'hui des trésors de persuasion pour expliquer que « *le ministre n'a pas été victime d'un redressement fiscal. Il a fait spontanément une déclaration rectificative à l'administration* ».

Une louable spontanéité qui a été suivie d'un vigoureux coup de torchon pour remettre les comptes d'équerre. A la fin de 2015, Macron vend son appartement parisien, rembourse toutes ses dettes et transmet à la Haute Autorité une nouvelle déclaration, qui n'a pas encore été rendue publique sur le site Internet officiel. Mais cela ne saurait tarder.

A présent, tout est en ordre et en marche : on peut présenter ce qui est présentable.

Hervé Martin

Impôt de départ

MACRON n'aime pas l'ISF. Au mois de février, il s'exprime devant l'Association française des éditeurs de logiciels. Il explique que cet impôt est un frein au financement de l'innovation et lâche : « *L'ISF pose problème, nous devons prendre des mesures pour favoriser l'investissement des* business angels *(des "parrains" d'entreprises à forte croissance).* »

Deux mois plus tard, le 20 avril, le ministre remet le couvert, au détour d'un long entretien technique accordé à la revue confidentielle « Risques », réservée aux professionnels de l'assurance. Et il affirme : « *Je pense que l'actuelle fiscalité du capital n'est pas optimale : si on a une préférence pour le risque face à la rente, ce qui est mon cas, il faut préférer, par exemple, la taxation sur la succession aux impôts de type ISF.* »

Cette fois, Valls n'y tient plus. Sur France Info, le Premier ministre soupire, agacé : « *Supprimer l'impôt sur la fortune – qu'on peut toujours améliorer, rendre plus efficace, d'un point de vue économique – serait une faute.* »

Oui, mais cela permettrait d'acheter encore plus de beaux costards…

DROITE

Que dire des privilèges octroyés à certains membres de leur famille avec l'argent du contribuable dit « argent public » ?
https://www.google.fr/amp/amp.closermag.fr/article/penelope-gate-madame-fillon-a-aussi-touche-de-grosses-indemnites-702929?client=safari
http://lelab.europe1.fr/la-fille-de-francois-fillon-cumulait-etude-au-barreau-stage-davocate-et-temps-plein-au-senat-2972159
Puis les conflits d'intérêts :
Dernier en date avec François Fillon qui avoue être le conseiller d'Axa, et qu'il est rémunéré par ce grand groupe

d’assurance privée française.
http://www.20minutes.fr/politique/2010263-20170207-affaire-fillon-francois-fillon-declare-avoir-conseille-axa-relance-soupcons-conflit-interets
Nous comprenons mieux son projet prioritaire en tant que candidat, qui est de détruire notre sécurité sociale, et de dévoyer notre protection sociale aux assurances privées.
L’enjeu est de taille pour s’accaparer tout ce qui fait la force sociale et la sécurité des soins de notre France soit la « bagatelle » de 474 milliards d’euros.
La preuve..! Elle fait envie à tous le monde, y compris aux assistés sociaux permanents, immigration de masse légale ou illégale venant principalement des peuples extra européens pour en profiter gracieusement !
Même les élus honnêtes de leur propre parti montent au créneau, mais sont muselés par la caste unifiée et complice en place :
https://www.google.fr/amp/www.ladepeche.fr/article-amp/2014/05/30/1891102-affaire-bygmalion-elu-alsacien-denonce-magouille-dechire-carte-ump.html?client=safari
Conséquences directes, les citoyens,électeurs ou non, n’en peuvent plus de tous ces « dérapages », et après, ces nantis s’étonnent que le peuple en a marre !
N’oublions pas les arrangements d’élus locaux qui prennent des décisions, et votent sans aucune démocratie participative :
http://www.capital.fr/a-la-une/politique-economique/scandale-des-eoliennes-les-condamnations-d-elus-pour-prise-illegale-d-interets-s-empilent-1038489
Certains sont même « épinglés » par la cour des comptes pour avoir contourné le code des marchés publics.

Il serait très intéressant à cet effet de consulter le service central de la prévention de la corruption, organe rattaché au

ministère de la Justice, qui a publié un rapport, et alerté sur la récurrence de ces agissements divers.
Ces élus politiques locaux détenteurs de fonciers grâce à leurs communes s'exposent à l'évidence à l'article 432-12 du Code pénal sur les conflits d'intérêt, prise illégale d'intérêt et recel de prise illégale d'intérêt !
Nous pouvons rajouter à ce dramatique étalage, les pitoyables et exécrables agissements de certains élus pour conserver leurs postes en périodes électorales :
http://lesactualitesdudroit.20minutes-blogs.fr/archive/2015/08/07/regions-lamentables-magouilles-des-elus-pour-sauver-leurs-po-920903.html
La loi NOTRe est aussi une conséquence directe de ces magouilles afin de démanteler les territoires de France, orchestrée par la droite, et cautionnée par le gauche : un suicide rural imparable !
Mais cette loi est là aussi pour supprimer le pouvoir de décisions légitime du peuple et des maires qui les représentent.
Nous en constatons les effets pervers par la réforme des conseils cantonaux remplacés par les conseils départementaux (qui a coupé des communes en deux, etc.), la fusion des régions mais aussi la mise en route en vitesse surmultipliée des transferts de compétences et fusion des communes au profit des intercommunalites…
Même l'ex-adjoint de Manuel Valls, Philippe Pascot dénonce les magouilles politiques et le manque de respect des dirigeants envers le peuple :

Que faut-il de plus pour s'insurger, dénoncer et agir pour virer de leurs fonctions tous ces opportunistes, arrivistes et collabos ?
Des citoyens d'autres pays l'ont fait comme l'Islande pour virer félons et corrompus, mais d'autres le font aujourd'hui en manifestant comme la Roumanie. Pourquoi pas nous ?
Vous croyez vraiment que les partis politiques vont nous sauver de cette déconfiture orchestrée de longue date, et bien moi, je n'y crois plus car le système est trop vérolé pour permettre et légitimer les potentiels changements de ces derniers !
Étant peut-être un utopiste, un doux rêveur, ou autre qualificatif que vous voudrez bien m'affubler, je pense que

seul le peuple de France peut se sauver.
Je vous rappelle le droit de résistance à l'oppression qui est prôné dans la Déclaration de 1793, sur quatre articles (27. 33. 34 et 35).
Ils en précisent sa forme et son étendue. La déclaration reconnaît l'insurrection populaire contre un pouvoir oppressif, tyrannique et, despotique comme un devoir.
L'article le plus cité sur ce sujet est le 35e et dernier : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs ».
http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/les-constitutions-de-la-france/constitution-du-24-juin-1793.5084.html
Et nous pouvons invoqués tout autant « LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT » :
Article 68-1 de la constitution de la republique
Les membres du Gouvernement sont pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés crimes ou délits au moment où ils ont été commis.
Ils sont jugés par la Cour de justice de la République.
La Cour de justice de la République est liée par la définition des crimes et délits ainsi que par la détermination des peines telles qu'elles résultent de la loi :
http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/constitution.asp#declaration
En PDF : http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/constitution_01-2015.pdf
Pour rappel, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 :
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/droits_homme/94/3/DDHC_a_sept2013_271943.pdf